République Islamique de Mauritanie Commune de Nouadhibou

Honneur-Fraternité-Justice

Décisions de dégrèvement N°97/2023

Contribuable

N°

Nom

: MOHAMED CHOUEIKH

Adresse

: Quartier 25 BM

Impôt Contesté

Nature

: Contribution foncière 2023

Exercice d'émission 2023

Montant de l'émission : 28 800 du rôle N° 04 article : 917

Réclamation

Date

: 2023

Recours Contentieux : Recours Gracieux

X

Montant contesté: 8 800 MRU

Motif: Situation financière difficile

Décision

Rejeté

Montant dégrevé : 8 800 MRU

Accordé

X

Motif : Situation financière difficile

A Nouadhibou, le 21/12/2023

El Ghass

algace Mauritanie immane de Rouadhibou Direction administrative et financière Service liscalité et recouvrement



انب والتحصي

AVIS D'IMPOSITION

Émission: N°04/CF/2023

MOHAMED CHOUEIKH

Q 25 -BMA

CONTRIBITION FONCIERE	Article	Exercice	Droits exigibles*
	917	2023	28800
Les sommes indiquées ci-dessus sont exigible	es immédiate	Degreu	ewell de 9290

je vous serais obligé d'en effectuer sans délai le règlement à la direction régionale du trésor sise à Nouadhibou.

A défaut de paiement dans les délais prévus par les dispositions de l'article L. 136 du Livre des procédures fiscales du CGI, cet impôt subira une majoration de 10%.

Les demandes en décharge, en réduction, en remis ou modération doivent être adressées au Maire dans les délais prévus par la loi.

i. 8. Montant en degulya.

3403023

- Pentant 1478 &= 28.80 - 11 degrev = 8.80 - 11 à payer - 20. m

A Nouadhibou, le 15 Février 2023

Le Directeur Administratif et Financier

Mohamed Semette

Partie détactionée déslinée à l'émorgen-int

Emission: N°04/CF/2023

Inipôt : CONTRIBUTION FONCIERE

Nom du contribuable

Palemient de

MOHAMED CHOUEIKH

... Quittance Nº. 98. 30

Signature et cachet du caissier

Divits exigibles	*
1 DIOIS EXIGIDIES	
Majoration	
The same of the sa	